

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 14

OBJET : Demande de subvention.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Nicolas WEBER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN
M. Christophe FISTAROL à M. Sébastien QUENTIN
Mme Corinne BRANCHE-ARQUER à Mme Christine DIESCHOUK

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la subvention exceptionnelle suivantes :

- 150 euros pour l'association des séniors de Creutzwald.
(A l'unanimité)

Publié le : 28.09.2023

Sous-Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

- 2 OCT. 2023

COURRIER ARRIVÉ

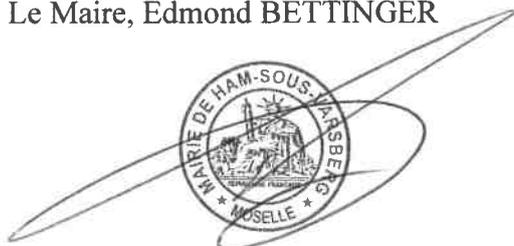
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 28 septembre 2023

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 28 septembre 2023

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 14

OBJET : Projet de sécurisation de la sortie du village rue de Diesen à l'étang de l'Escherbruch.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Nicolas WEBER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN
M. Christophe FISTAROL à M. Sébastien QUENTIN
Mme Corinne BRANCHE-ARQUER à Mme Christine DIESCHOUK

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le projet a pour objet de créer un chemin de vie de la sortie du village à l'étang de l'Escherbruch sur la D72C.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Améliorer la sécurité des usagers,
- Augmenter la prise de conscience des usagers de la route sur la présence régulière de piétons à cet endroit,
- Protéger les piétons.

Vu les échanges avec l'UTT,

Vu le plan de financement prévisionnel des projets,

Projet de la sortie du village rue de Diesen à l'étang de l'Escherbruch

Coût des travaux HT 28.198,90 €
Subvention AMISSUR 8.459,67 €

FCTVA 5.550,90 €

Reste à la charge a la commune 19.739,23 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- engage la collectivité à achever les travaux avant le 14 octobre 2024,
- engage la collectivité à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif AMISSUR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres ou procédures adaptées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 28.09.2023

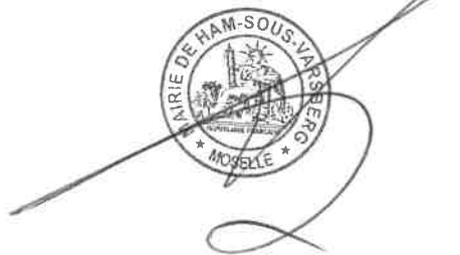
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 28.09.2023

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 28.09.2023

Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

- 2 OCT. 2023

COURRIER ARRIVÉ

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 14

OBJET : CCW – Mise en œuvre de la trame verte et bleu.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Nicolas WEBER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN
M. Christophe FISTAROL à M. Sébastien QUENTIN
Mme Corinne BRANCHE-ARQUER à Mme Christine DIESCHOUK

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

La Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérences Ecologiques et sont reconnues dans la compétence d'aménagement de l'espace de la Communauté de Communes du Warndt.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de la Trame Verte et Bleue porté par la CCW ainsi que le CAUE57.

L'objectif de cet échange était de :

- Présenter la TVB
- Identifier les besoins et les parcelles communales pour la mise en place de corridors écologiques
- Hiérarchiser les actions à mettre en œuvre

Le CAUE57 a transmis un compte-rendu à la commune.

Vu les articles L371-1 à 6 du Code de l'Environnement qui codifie la TVB, définit ses objectifs, « enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit » (Code de l'Environnement Art L371-1,2016) et ses domaines d'applications.

Vu l'article L.110 du code de l'urbanisme afin qu'il intègre « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».

Vu les articles D. 371-1 et les suivants du code de l'Environnement, donnent l'orientation nationale pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DONNE son accord de principe pour s'engager dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

S'ENGAGE à entretenir, protéger et pérenniser d'une manière durable les plantations réalisées :

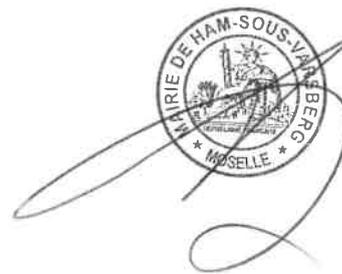
- Par l'inscription dans les documents d'urbanismes lors de leurs prochaines révisions
- Par le passage de conventions ou de chartes pour la pérennisation des plantations réalisées sur des terrains privés (agriculteurs). Ces conventions ou chartes doivent engager le propriétaire à replanter les arbres coupés ou morts (hors garantie du pépiniériste) lorsque ces derniers ont été financés par des fonds publics. Vous serez accompagné par la Chambre D'Agriculture de Moselle pour la rédaction de ces chartres.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Publié le : 28.09.2023

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 28.09.2023
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 28.09.2023
Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

- 2 OCT. 2023

COURRIER ARRIVÉ

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 28 septembre 2023

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 14

OBJET : Renouvellement du bail de chasse 2024-2033.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK
M. Nicolas WEBER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN
M. Christophe FISTAROL à M. Sébastien QUENTIN
Mme Corinne BRANCHE-ARQUER à Mme Christine DIESCHOUK

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Dans le cadre du renouvellement du bail de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Raffaële MANOCCHI de Porcelette a déposé son dossier de candidature afin de renouveler le bail de chasse 2024-2033, par une convention de gré à gré et de la décision d'abandon à la commune du produit de la chasse communale prise par les propriétaires à l'issue de la consultation écrite.

Vu le procès-verbal de la Commission Consultative de la Chasse Communale, en date du 21 septembre 2023 qui donne un avis favorable et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- Prend note de l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune selon le procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse du 21 août 2023
- Abandonne le produit de la location de la chasse communale de ses propriétés foncières au profit de la commune

- Décide de la location de la chasse communale en un lot unique de 408 ha 08 a 49 ca

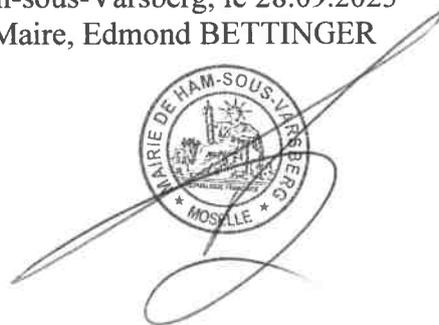
- Accepte comme base de convention le cahier des charges types proposé par Monsieur le Préfet ainsi que la convention de chasse et ses conditions particulières négociées de gré à gré avec Monsieur Raffaële MANOCCHI, reconnu comme locataire prioritaire et fixe le prix du bail à 6 400 € par an, ce prix ne comprend pas les charges et frais payables par ailleurs par le locataire

Délègue à Monsieur le Maire la mise en œuvre de ses décisions et le charge de signer la convention de gré à gré ainsi que le bail et toutes les pièces nécessaires au renouvellement du bail de chasse en 2024.

Publié le : 28.09.2023

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 28.09.2023
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 28.09.2023
Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

- 2 OCT. 2023

COURRIER ARRIVÉ